



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

direction  
départementale  
de l'Équipement  
de Seine-et-Marne



service Affaires  
Juridiques  
Bureau Réglementation  
de l'Urbanisme

**Arrêté 2004 DAI 1 URB n° 061**  
**Approuvant la carte communale de**  
**MEIGNEUX**

**Le Préfet de Seine-et-Marne,**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 124.1 et suivants et R 124.1 et suivants ;

Vu le schéma directeur de Bassée-Montois approuvé le 13 février 1998 ;

Vu l'arrêté du maire de Meigneux en date du 4 novembre 2003 prescrivant l'enquête publique ;

Vu la délibération du conseil municipal de Meigneux en date du 23 janvier 2004 approuvant la carte communale ;

Sur proposition de la Directrice départementale de l'Équipement,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est approuvée la carte communale jointe au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté est notifié au maire de Meigneux; ampliation en sera adressée au Sous-Préfet de Provins et à la Directrice départementale de l'Équipement.

Il sera publié au recueil des actes administratifs.

Il fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 124.8 du code de l'urbanisme.

288, avenue G.  
Clémenceau  
BP596  
77005 Melun Cédex  
téléphone :  
01 60 56 71 71  
télécopie :  
01 60 56 71 00  
mél. DDE-77  
@equipement.gouv.fr



POUR AMPLIATION  
Pour le Secrétaire Général  
et par délégation  
Attaché Chef de Bureau, *fm*

*LECLERCO*

Fait à Melun, le

**- 7 AVR. 2004**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Signé : Jean-François SAVY